



HAL
open science

Passer du local au national, ou comment devient on député sous la Restauration ?

Nicolas Verdier

► **To cite this version:**

Nicolas Verdier. Passer du local au national, ou comment devient on député sous la Restauration ?. Cybergeog : Revue européenne de géographie / European journal of geography, 2004, 270, 9 p. halshs-00112080

HAL Id: halshs-00112080

<https://shs.hal.science/halshs-00112080>

Submitted on 7 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Passer du local au national, ou comment devient-on député sous la Restauration ?

From local to national scale. How becoming a Deputy during French Restoration (1830'-1840') ?

Nicolas Verdier
CNRS-UMR Géographie-cités

Résumé :

L'article s'interroge sur la nature du changement d'échelle en l'associant à celle du changement de registre. Il s'appuie sur l'étude de l'imbrication de deux processus en cours dans les années 1830-1840. Le premier correspond aux évolutions du discours d'un député qui, s'appuyant en début de carrière sur le territoire local qui l'a élu, s'en abstrait progressivement au profit de l'échelle nationale. Le second processus concerne le débat sur la réforme du tarif postal qui voit progressivement disparaître la référence au territoire et à ses rugosités, au profit d'une approche par les relations sociales. L'ensemble est à voir dans le cadre des années qui précèdent l'arrivée de la IIe République qui amènera le suffrage universel, le tarif unique et l'adhésion de ce député à l'idéal républicain.

Mots clés : Échelle, registre, territoire, local, national, représentation, service public.

Abstract :

The article analyses the way the scale changes in association with the change of register. It is based on the analyses of the overlapping of two processes during the years 1830-1840. The first process corresponds to the developments of the arguments of a Deputy who at the beginning of his career relies on the local territory that elected him but who then progressively turns to the national scale. The second process concerns the discussion about the reform of the postal tariff that goes gradually from the reference to the territory and its roughness to an approach through social relations. The whole is to be seen within the framework of the years that precedes the start of the Second Republic bringing the Universal Suffrage, the unique Postal Tariff and the support of this Deputy for the Republican ideal.

keywords : scale, register, territory, local, national, representation, public service.

Alexandre Glais-Bizoin est un de ces nombreux députés de la Monarchie de Juillet que les dictionnaires contemporains ne mentionnent que rarement, et lorsqu'ils ont retenu son nom c'est pour évoquer les activités politiques de la fin de sa vie, soit lorsqu'il est membre du gouvernement provisoire de la République, au moment de la Commune. Ce qui donne à Glais-Bizoin un intérêt particulier pour qui s'intéresse à l'histoire des conceptions du territoire, c'est que ce député s'est investi de façon notable dans la défense d'une réforme importante des tarifs postaux qui n'aboutira en fait qu'en 1848, mais pour laquelle il se bat de 1839 à 1847¹. La particularité de cette réforme est que, partant d'un tarif territorial, elle aboutit à un tarif social de la Poste. Autrement dit, alors que dans le tarif postal de 1827 l'affranchissement d'une lettre se fait en fonction de la distance parcourue, en 1848, il est égal pour tous les individus composant la société quelle que soit la distance parcourue². Cette question de la relation entre la société et le tarif d'un service public ne peut se comprendre que si elle est appréhendée comme étant en relation avec le questionnement contemporain sur la représentation politique, qui aboutira, à la même date que pour le tarif postal, à la mise en place du suffrage universel. Partant le préalable à l'analyse du changement de tarif est la compréhension de la question de la représentation politique de l'époque. Ces deux objets sont à ce moment donné, à prendre comme les deux faces d'une même problématique qui interroge la relation entre le local et le national.

1. Comment représenter la Bretagne à Paris ?

En vertu de quel territoire un député doit-il être amené à s'exprimer lorsqu'il prend la parole devant la Chambre des Députés ? Est-il le député de la circonscription qui l'a élue, ou celui de la France ? Rappelons tout d'abord que ce thème a déjà été débattu lors de la Révolution française³. Cette question avait préalablement été évoquée par Rousseau lorsqu'il discutait de la transmission de la volonté et des risques de son aliénation, puis, plus tard, par Roederer et Sieyès lorsqu'ils débattent de façon plus pragmatique de la technologie de la députation. La question a été évoquée dès 1789, à propos des mandats impératifs ; en effet, la plupart des députés avaient été envoyés siéger aux Etats Généraux avec des missions bien précises, confiées par leurs commettants. En dehors de ces missions, ces députés ne devaient ni donner un avis, ni voter. Ils ne pouvaient intervenir en dehors des ordres qui leur avaient été donnés relatifs aux préoccupations locales des électeurs. Dans les faits, la mise en place de l'Assemblée nationale avait eu pour résultat de faire tomber ces mandats impératifs issus du local au profit de mandats nationaux. Les députés ne devaient donc plus s'exprimer qu'en fonction de la nation. Ce processus d'abstraction du local au profit du national, cela alors que dans le même temps le découpage en départements vise, au moins en partie, à produire des circonscriptions électorales, me semble être à l'origine de l'une des contradictions du système. Comment se faire élire sans aborder des questions locales ? Dès lors, comment respecter ses engagements auprès d'électeurs au sein d'une Assemblée nationale ?

Ce point évoqué, il convient ici d'insister sur le fait que le débat sur la représentation n'est pas qu'ancien au moment où Alexandre Glais-Bizoin est député : des discussions entre d'un côté Légitimistes et Républicains et de l'autre les Doctrinaires ont été entamées sous la Restauration et poursuivies sous la Monarchie de Juillet. Aux intérêts locaux, les Doctrinaires

¹ N. Verdier, *De l'égalité territoriale à la loi sociale. Un député obstiné, Alexandre Glais-Bizoin 1800-1877*, Paris, Comité pour l'Histoire de la Poste, 2003.

² N. Verdier, "Poste et territoires : évolution de la pensée du territoire chez les administrateurs de la Poste au XIXe siècle", in M. Le Roux (dir.), *Histoire de la Poste de l'administration à l'entreprise*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2002, pp. 61-86.

³ S. Aberdam, S. Bianchi S. et alii, *Voter, élire pendant la Révolution française 1789-1799, Guide pour la recherche*, Paris, Éd. du CTHS, 1999.

préfèrent l'idée d'une société complexe que le processus de représentation rend intelligible. L'idée d'intérêts localisés disparaît donc au profit d'une complexité qu'il est possible, et nécessaire, d'analyser rationnellement sous la forme de la notion objective d'intérêts, et non sous celle, subjective, d'opinion. Les Républicains et les Légitimistes restent, en revanche, beaucoup plus proches des conceptions de la période révolutionnaire. La question du suffrage universel est sous-tendue par ce débat, puisqu'elle fait de la volonté générale le compromis des volontés particulières ; cela alors que l'analyse rationnelle à la charge du gouvernement chez des libéraux comme Guizot est effectuée par une sorte de main invisible synthétisant les volontés particulières⁴.

Pour nous éloigner de la théorie de la représentation, et quelles que soient finalement les idées des uns ou des autres, il convient d'insister ici sur l'importance de ces concepts sur les pratiques. En effet, plusieurs fois sous la Monarchie de Juillet, Alexandre Glais-Bizoin mentionnera, devant la Chambre, ses engagements envers ses électeurs, et plusieurs fois le Président de la Chambre des députés l'interrompra pour rappeler le principe : "La Chambre ne peut admettre le mandat impératif"⁵. En cette période où les débats sur les chemins de fer verront monter aux créneaux les députés au profit de leur circonscription, on voit combien le principe et la pratique sont en opposition. Dans ce cadre, pour défendre les intérêts de leurs commettants, les députés doivent produire un artifice rhétorique qui ramène leurs discours, effectués au nom des intérêts particuliers de leur circonscription, à des interventions présentées au nom de l'intérêt général. Il faut donc réussir à produire un discours sur l'échelon local, à l'échelle nationale.

Ajoutons, pour compléter le tableau que les oppositions entre local et national croisent celles entre unité et hétérogénéité qui se retrouvent dans la statistique d'État, depuis la statistique des préfets d'où ressort l'hétérogénéité et la difficile synthèse, jusqu'à la statistique quantitative balbutiante dont les enquêtes souvent communales sont agglomérées en résultats départementaux et parfois nationaux⁶. La question de la statistique, que nous ne faisons qu'évoquer ici, permet de pointer l'évolution qui va de l'enquête préfectorale du premier Empire, aux résultats principalement départementaux⁷, aux enquêtes de la Monarchie de Juillet menées à l'échelle communale, dont les résultats sont agglomérés ensuite à d'autres échelles. Ajoutons que la période connaît également des tentatives de réunion de feuilles du cadastre communal dans le but de créer une carte de France⁸. Ce moment semble au moins en partie être celui d'un changement d'échelle de l'enquête plus que celui d'une articulation des échelles.

Mais revenons ici sur une autre difficulté qui est celle du Paris-Province qui s'ajoute au croisement local vs national et unité vs hétérogénéité. Dans son article "Paris-Province" des *Lieux de mémoire*, Alain Corbin dresse une typologie des députés provinciaux de la Monarchie de Juillet qui distingue nettement trois types différents de parlementaires : le

⁴ Sur ce point, on verra, P. Rosanvallon, "Guizot et la question du suffrage", in *François Guizot et la culture politique de son temps...*, op. cit. Plus généralement, on verra également, du même auteur, le classique *Le moment Guizot*, Paris, NRF-Éd. Gallimard, 1985, plus particulièrement les chapitres III et IV.

⁵ Le 23 juillet 1839 par exemple. Sur ce point : *Moniteur universel*, le 24 juillet 1839, Chambre des députés, Séance du 23 juillet 1839, p. 1507.

⁶ T. Gasnier, "Le local, une et divisible", in Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, éd. 1997, pp. 3423-3477.

⁷ Pour donner une idée du courant auquel appartient ce corpus étudié par Marie-Noëlle Bourguet, nous renvoyons à J.-C. Perrot *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804)*, Paris, Société des Études Robespierristes, 1977 ; Guégan, I., *Inventaire des enquêtes administratives et statistiques 1789-1795*, Paris, Éd. du C.T.H.S., 1991.

⁸ Sur ce point, nous renvoyons à N. Verdier, *Penser le territoire au XIXe siècle, le cas des aménagements de l'Eure et de la Seine-Inférieure*, thèse de l'EHESS, Paris, 1999, pp. 345-349.

Parisien, séducteur de la petite ville de province, le député originaire de la province, mais talentueux, puisqu'il se métamorphose immédiatement en Parisien en intégrant les réseaux de pouvoir, et pour finir, le notable de clocher, député provincial bourgeois et ridicule. Les deux premiers types semblent correspondre aisément à ceux capables de s'abstraire du local, et donc à produire non seulement un raisonnement national, mais encore un comportement parisien. Le troisième type, lui, refuse de s'abstraire, ou plus certainement n'en est pas capable, autant dire que son éloignement géographique se confond avec l'étréouesse de sa circonscription autant qu'avec celle des cercles dans lesquels il sera reçu à Paris⁹. L'analogie Paris-nation-abstraction s'oppose donc à Province-local-concret. Pour excessive que soit cette tripartition, on peut raisonnablement y voir de grandes tendances qui placent les députés au sein d'une double échelle s'étalant à la fois de l'origine locale à l'origine nationale, et des intérêts locaux et restreints, voire rétrécis aux intérêts nationaux. Cette description du monde parlementaire, si elle s'appuie en partie sur le théâtre de boulevard est parfaitement corroborée par l'analyse des dictionnaires des parlementaires publiés à l'époque¹⁰. On le voit, l'échelle d'appréhension du territoire n'est pas neutre, loin de là puisqu'elle permet de classer les députés. Mais, ce jeu, avant de l'apprendre, il est nécessaire de le comprendre, et pour un jeune député qui est élu pour la première fois, l'apprentissage est une phase nécessaire. Cela d'autant plus lorsque le dit député, comme Glais-Bizoin, vient de Bretagne.

En effet, la Bretagne, entre 1830 et 1850, c'est d'abord la province, voire l'archétype de l'idée de province en voie de constitution. Rappelons que le XVIIIe siècle se termine sur la représentation, au Théâtre-français, de la pièce d'Alexandre Pineu-Duval : *Les héritiers*. Pièce dans laquelle le valet provoque l'hilarité des spectateurs parisiens à plusieurs reprises en évoquant Landerneau : scène XXIII : "Oh ! le beau tour, je ne dirai rien, mais cela fera du bruit dans Landerneau." Même si la Bretagne tente de réagir beaucoup plus tôt que d'autres contrées à l'image négative imposée par l'*intelligentsia* parisienne, il n'en reste pas moins qu'elle restera longtemps entachée de provincialisme voire d'hyper provincialisme. Catherine Bertho décrit bien cette conception qui fait une place extrême à la Bretagne, pauvre parmi les provinces pauvres, et donc terriblement sauvage¹¹. Les images véhiculées par le deuxième volume de *L'Histoire de France* de Jules Michelet en 1831 insistent sur la sauvagerie de la Bretagne et des Bretons : "la nature est atroce, l'homme est atroce, et ils semblent s'entendre" plus loin, il écrit "sur le sol géologique le plus ancien du monde, un peuple aussi de granit". L'analogie entre la dureté du pays et ses habitants est donc une constante de son mode d'exposition sur la Bretagne. Mais il n'est pas le seul à forger ses stéréotypes de cette façon : Honoré de Balzac en tire les ressorts mêmes de sa nouvelle : *Un drame au bord de la mer*, publié en 1834 — quatre ans après *Les Chouans*. La littérature n'est d'ailleurs pas le seul vecteur de ce mythe breton. La statistique avec Benoiston de Chateauneuf n'y déroge pas. De même, la peinture illustre la rugosité des paysages et des personnages. Les comptes-rendus critiques des salons dans lesquels le thème des danses bretonnes est récurrent, sont immanquablement négatifs. Bien sûr d'autres critiques sont moins sévères, mais l'ironie

⁹ A. Corbin, "Paris-Province", in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, Quarto, éd. 1997, pp. 2851-2888

¹⁰ Sur ce point, nous renvoyons à *Le Rivarol de 1842, Dictionnaire satirique des célébrités contemporaines*, par Fortunatus, Paris, Bureau du Feuilleton Mensuel, 1842 ; ainsi qu'à : *Le procuste parlementaire, portraits satiriques de nos 459 députés, session de 1844*, par Fortunatus, auteur du Rivarol de 1844, Paris, Garnier frères, 1844.

¹¹ A. Pineu-Duval, *Les Héritiers ou le Naufrage*, Paris, J. N. Barba, 1820, cité dans A. Corbin, "Paris-Province"... *op. cit.* ; J.-Y. Guiomar, "Le Barbaz-Breiz", in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire... op. cit.*, pp. 3479-3514 ; C. Bertho, "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", *Actes de la recherche en sciences sociales*, nov. 1980, n° 35, pp. 45-62.

demeure bien souvent la règle¹². L'impression générale, s'il est possible de la relativiser par les travaux des érudits, principalement bretons¹³, est extrêmement négative, du moins vue depuis Paris où se trouve Alexandre Glais-Bizoin.

Dans la Chambre des députés, la Bretagne est vue comme une province particulièrement pauvre. Ainsi, lorsqu'en avril 1832, Gaillard-de-Kerbertin demande une réduction de l'impôt sur le sel, il la justifie en présentant l'exemple de cultivateurs ayant douze personnes à nourrir, y compris leurs enfants et leurs domestiques, ce qui les surcharge en impôt sur le sel. La réponse de la Chambre place l'argument dans l'exceptionnel : "Quelques voix : C'est en Bretagne !" ¹⁴, Gaillard-de-Kerbertin abandonne alors l'argument pour un autre. L'exemple breton semble ne rien pouvoir prouver. L'image de la Bretagne durant les mandats de la Monarchie de Juillet d'Alexandre Glais-Bizoin est donc en règle générale pénalisante, si ce n'est disqualifiante : elle est une province reculée et souvent ridicule aux yeux de biens des Parisiens.

Encore en 1867 dans une caricature publiée par le journal *La Lune*, semaine comique et illustrée, les origines bretonnes de Glais-Bizoin serviront à ironiser sur son compte.

"Tout à la fin du siècle dernier, par une belle matinée de printemps [...] les entrailles de granit et de fer de la vieille Armorique tressaillirent profondément, [...] à cette époque, au milieu du pays rude et sauvage [...] des pâtres trouvèrent dans une lande, sous une touffe d'ajoncs épineux, une singulière petite créature, aux cheveux noirs, au teint d'ivoire, à la physionomie bizarre, et qui déjà ne paraissait pas son âge. Les pâtres, s'agenouillant devant cette enfant extraordinaire, chantèrent un cantique à son intention, et lui dirent : «Viens avec nous, tu seras notre élu. Nous sommes les pâtres de Loudéac». Le nouveau-né ouvrit des yeux très-perçants, où brillaient la malice et l'esprit subversif d'un *Korigan*, ce gnome railleur des légendes bretonnes..." ¹⁵

2. Utiliser la Bretagne : de l'arrondissement au grand Ouest.

Évoquer la Bretagne, les Côtes-du-Nord, ou l'arrondissement de Loudéac est donc particulièrement difficile, cela non seulement parce que l'évocation de la Bretagne renvoie à l'archétype du provincial ridicule, mais encore parce que mentionner sa circonscription et ses intérêts c'est déroger au principe de représentation politique. Dans le cas d'Alexandre Glais-Bizoin, les évocations du local, quelles que soient ses dimensions, permettent de suivre son agrégation au monde parlementaire, ou, autrement dit, donnent à voir son passage du groupe des députés de clocher à celui des députés parisiens¹⁶. Celle-ci s'opère par un lent glissement du local vers le national qu'il est difficile de dépeindre puisque l'évolution principale qui voit disparaître les mentions du local est compliquée par d'autres facteurs. Ainsi, le rythme des échéances électorales explique au moins en partie ces attermoissements, en effet, tous les députés s'ils veulent être réélus sont bien obligés de faire état des problèmes de leurs électeurs. Il est par ailleurs des moments où des crises localisées peuvent amener tel ou tel

¹² J. Michelet, *Tableau de la France*, Paris, A. Colin rééd. 1903, p. 40 ; H. de Balzac, "Un drame au bord de la mer", in *Œuvres complètes de M. H. de Balzac*, Paris, Fiurnez, 17 vol. 1842-1848, vol. 15 ; Benoiston-de-Chateaufort et Villermé, "Rapport d'un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne pendant les années 1840 et 1841 d'après les ordres de l'académie des sciences morales et politiques", *Mémoires de l'académie royale des sciences morales et politiques de l'Institut de France*, t. IV, Paris Firmin Didot, 1844, pp. 635-794 ; P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France par Prosper Mérimée*, Paris, Fournier, 1836, pour la correspondance de Mérimée en 1835, on verra, *Voyage en Bretagne*, Urrugne, Pimientos, 2001, pp. 79-82.

¹³ J.-Y. Guimar, *Le Bretonisme, Les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, Collection archives historiques de la Bretagne, 1987.

¹⁴ *Moniteur universel*, 11 avril 1832, Chambre des députés, séance du 10 avril 1832, p. 1043.

¹⁵ E. Hervily, "M. Glais-Bizoin", *La Lune, semaine comique et illustrée*, 10 mars 1867.

¹⁶ M. Abelès, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Éd Odile Jacob, 2000, pp. 103-107. Ce travail sur l'Assemblée actuelle montre que la question de l'intervention parlementaire, ou la concentration de l'activité sur la seule circonscription sont encore aujourd'hui d'actualité.

député à défendre les intérêts de sa circonscription. Enfin, des lois concernant plus particulièrement certaines régions et entraînent conséquemment l'intervention des députés qui les représentent. Il n'en reste pas moins qu'il apparaît possible de dégager trois périodes dans le cas de ce député. Dans un premier temps, entre 1831 et 1835-1836, ses interventions concernent au moins pour moitié des questions locales. Ensuite entre 1836 et 1842, le local se restreint principalement à l'Ouest et les débats nationaux prennent de l'importance. Enfin, après 1842 le local disparaît presque entièrement des interventions du député.

Ainsi, entre 1834 et 1835, moment qui est probablement celui où il produit les discours les plus variés sur le local, il prend position sur des questions relatives tant au département des Côtes-du-Nord qu'à un ouest aux définitions variables. Pour ce qui est des Côtes-du-Nord, c'est une délégation de l'ensemble des députés du département qui réclament la levée de mesures de surveillance liée à quelques rares épisodes de chouannerie en 1832, soit lors de l'équipée légitimiste de la duchesse de Berry. L'intervention permet d'ailleurs d'insister sur les qualités du département des Côtes-du-Nord en en faisant l'un de ceux qui devraient servir d'exemple aux autres départements français. La même année lors de la discussion sur l'amnistie des condamnés politiques de la Restauration, Glais-Bizoin demande qu'elle ait lieu dans l'ouest (et non l'ouest de la France), tout en se référant uniquement aux départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan¹⁷. Peu de temps après, lors des débats sur la démonétisation des espèces duodécimales, l'ouest est dans sa bouche une zone qui recouvre une vaste Bretagne et la Normandie. Cette association se comprend d'autant mieux que l'image de la Normandie laisse, contrairement à celle de la Bretagne, une impression de dynamisme beaucoup plus fort¹⁸ ce qui est nécessaire lorsque l'on sait que l'usage des espèces duodécimales ne se maintient que dans des zones "où la coutume est plus forte que la loi" pour reprendre la terminologie employée par le rapporteur du projet¹⁹. L'opposition entre coutume et loi est d'ailleurs une autre façon de mettre l'accent sur l'arriération de ces départements de la Province qui n'ont pas encore été atteints par les bienfaits de l'unification juridique commencée par la rédaction des coutumes et s'achevant officiellement avec le *Code civil*. L'homme sait donc manier des échelles différentes sur des sujets différents tout en renvoyant au local. Les modes d'appréhension du réel varient dans chacun de ces cas. Dans le premier ce sont les statistiques policières locales et nationales qui sont comparées. Dans le deuxième, il mentionne une pétition des gardes nationaux des départements bretons. Dans le dernier, il utilise un rapport sur la convertibilité des espèces duodécimales chez les changeurs parisiens.

Entre 1836 et 1842, ses principales interventions à but local portent sur la ligne de chemin de fer de Paris à Brest. Soit dit en passant, celle qu'il prône passe par Loudéac, soit la circonscription qui l'a élue. Mais c'est l'Ouest qu'il évoque régulièrement en renvoyant à un ensemble de 14 départements²⁰. Dans ce cas, c'est à la lecture de la carte de France — de plus en plus évoquée devant la Chambre à l'époque — qu'il invite les députés. Et lorsqu'il tente d'obtenir des fortifications militaires pour le port de Perros-Guirec, c'est en précisant que ce port est "situé dans la partie de la France la plus avancée dans la Manche"²¹. Une seule fois il parlera en faveur de l'arrondissement de Loudéac dans le cadre du dépôt d'une pétition des intérêts liniers, en 1839²².

¹⁷ *Moniteur universel*, 4 janv. 1835, Chambre des députés, séance du 3 janv. 1835, p. 31.

¹⁸ Sur l'image de la Normandie, on verra : F. Guillet, *Naissance de la Normandie, Genèse et épanouissement d'une image régionale en France 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie, 2000. Cet ouvrage montre bien qu'il existe à la même époque une réunion d'érudits qui correspond, grosso modo, à cette idée d'ouest un peu vague, unissant la Bretagne et la Normandie aux provinces proches.

¹⁹ *Moniteur universel*, 16 mars 1834, Chambre des députés, séance du 16 mars 1834, p. 597.

²⁰ *Idem*, 4 mai 1842, Chambre des députés, séance du 3 mai 1842, p. 1001.

²¹ *Idem*, 19 mai 1841, Chambre des députés, séance du 18 mai 1841, p. 1396.

²² *Moniteur universel*, le 2 juin 1839, Chambre des députés, séance du 1er juin 1839, p. 836.

Ensuite, après 1842, et cela même lorsque la Bretagne pourrait lui offrir des arguments, voire avant des élections législatives, jamais plus, Glais-Bizoin ne mentionne, ni l'ouest, ni la Bretagne, ni le département des Côtes-du-Nord, ni l'arrondissement de Loudéac. En revanche, la France devient l'élément majeur de ses discours.

Les liens entre Alexandre Glais-Bizoin et le local sont donc extrêmement complexes et évolutifs. Derrière le mot local, nous l'avons vu, différentes contrées, aux dimensions variables peuvent être évoquées. Chacune correspond, même si les noms ne changent que peu, à un territoire et à une question particulière. Les discours de Glais-Bizoin rassemblent donc les éléments d'un jeu d'échelle relié à des évocations territoriales diverses. Cependant il semble préférable de ne pas appliquer le terme de jeu d'échelle aux pratiques du député, car il est impossible de dire qu'il s'agit chez lui d'une volonté délibérée de faire jouer les échelles et les territoires. Il s'agit plus simplement d'une adaptation du discours aux problématiques envisagées en fonction de sources propres.

3. Changer d'échelle et passer du territoire à la société.

Mais cette évocation de la France, et donc l'abandon du local pour l'échelle nationale est aussi à voir sur une période plus large, qui s'étend de 1839 à 1847, soit au moment où Alexandre Glais-Bizoin se met à défendre la réforme du tarif postal. Ce qui semble caractériser ses conceptions de l'époque est que l'abandon du discours territorial auquel il aboutit correspond dans le même temps à un changement dans son mode d'appréhension du sujet. La difficulté qui en découle réside dans l'application de la signification du changement d'échelle ainsi opérée qui ne peut que procéder d'un changement de registre. Se trouve ici réarticulée la question de la relation entre le local et le national de la représentation politique, vers une problématique du rapport entre approches territoriales et sociales du tarif d'un service public.

En 1847, après neuf années de participation aux débats sur la question du tarif postal, Alexandre Glais-Bizoin présente une proposition de loi devant la Chambre des députés. Comme nous l'avons évoqué, le tarif postal de 1827 définit le prix à payer par une lettre en fonction de la distance parcourue à l'intérieur du territoire français. Ce tarif produit donc une inégalité territoriale entre les Français dans leurs relations épistolaires. Or, l'un des grands absents du discours d'Alexandre Glais-Bizoin est justement le territoire. Celui-ci n'apparaît que peu, et de façon évidente seulement à la fin de son intervention lorsqu'il évoque le "pays de petite propriété comme la France, et d'une grande superficie territoriale [dans lequel] tout déplacement des personnes est onéreux, même par la voie de chemin de fer ; [où] l'immobilité de la personne et de la pensée à la fois est une cause d'infériorité morale pour la nation"²³. Mais ce court extrait représente moins d'un pour cent de son texte. Le territoire a pourtant été l'un des thèmes majeurs de ses prises de parole durant la première année du débat. Dès le 10 juin 1840 il affirme qu'à "coup sûr, on ne peut pas faire payer aux localités éloignées du lieu où réside le pouvoir central, alors qu'elles n'ont pas été consultées sur cette résidence ; on ne peut pas dis-je, leur faire payer le désavantage de leur éloignement". L'année suivante, il expose que

"la justice comme l'équité s'élèvent également contre la taxe différentielle ; car enfin, je le demande, cette taxe ne rend elle pas pire la condition des habitants des extrémités du royaume. L'effet de leur éloignement de la capitale provient-il de leur volonté ? Doivent-ils être punis de cet éloignement ? [...] Dans un pays comme le nôtre, où les distances sont grandes et les fortunes petites, il y a peut-être plus d'importance à faciliter les échanges de la pensée, communication moins dispendieuse que celle des personnes".

Quelques jours plus tard, il s'exclame :

²³ *Moniteur universel*, le 23 fév. 1847, Chambre des députés, séance du 22 fév. 1847, pp. 363-365.

“«À bas la taxe différentielle ! » C’est le droit de barrière du moyen âge rétabli sur la route de la pensée. Dans un pays comme la France, où les fortunes vont chaque jour s’amointrissant, où les habitants sont éternellement condamnés à être séparés par de grandes distances, il importe peut être plus d’avoir l’échange de la pensée à bon marché, que le transport des personnes par les chemins de fer, transport d’une partie très limitée de la communauté.”

Le 3 juin 1842, il complète son propos sur la réforme postale en posant le principe que “la taxe actuelle est contraire à la justice distributive. On prélève sur les départements un droit en fonction de leur éloignement de la capitale”. Sa dernière intervention fortement axée sur ce point date de 1843 lorsqu’il construit un système articulant espace et temps :

“Les réformateurs ne demandent pas une réduction d’impôt. Ce qu’ils veulent, c’est une plus juste répartition de la taxe actuelle [...]. [Le ministre dit que] il y aura bénéfice avec la taxe uniforme pour les localités éloignées. Je réponds à M. le ministre que les localités rapprochées de la capitale auront toujours un avantage, c’est le bénéfice du temps. Et cette situation sera toujours plus équitable que celle qui impose aux parties de la France éloignées du centre une perte de temps et un surcroît d’impôt”.²⁴

Après cette intervention, et en dehors des trois lignes de la fin de son discours de 1847, il n’évoquera plus la réforme postale sous son aspect territorial. Mais cette intervention de 1843 est également celle où il développe pour la première fois l’aspect social de la mesure :

“Il faut le dire, la pauvreté, et même la médiocrité de la fortune, attache à la glèbe la majorité de la nation française ; mais la taxe des lettres, l’absurde tarif de 1826 immobilise, ou plutôt cloue la pensée dans le cerveau de la majorité, qui ne peut communiquer avec son semblable qu’à la portée de la voix, sous peine de dépenser chaque fois plus que le salaire de la journée [...]. Si 1 franc pour un ouvrier représente, par exemple, une demi-journée de travail, en France, le paiement de la taxe d’une lettre sera pour lui une dépense égale à celle de 137 fr. pour un particulier qui jouirait d’un revenu de 10 000fr. par an. [...]. Les personnes qui ont occasion de juger des progrès moraux des jeunes gens de cette classe savent que, lorsque le fils devient négligent à correspondre avec sa famille, lorsque la fille éloignée de la mère cesse de lui écrire régulièrement, quand ses lettres deviennent courtes et rares, la démoralisation de l’absent est un fait accompli [...] et la société qui tient en réserve les travaux forcés pour le commis dépositaire infidèle, et l’infamie pour la fille qui a failli, doit à sa propre justice de ne pas briser des communications préservatrices, et de resserrer au contraire, autant que possible, des rapports de famille qui sont la garantie de la moralité la plus sûre.”

C’est finalement l’argument principal que développera Alexandre Glais-Bizoin dans sa proposition de loi. Ce n’est cependant pas le seul puisqu’il est bien obligé de mentionner des problèmes de comptabilité nationale qui ont pris une part croissante dans les débats depuis 1835, c’est-à-dire au moment où l’examen de la question montre l’aspect de plus en plus probable de l’adoption à plus ou moins long terme de la réforme. Mais, de ce point de vue, notre député semble incapable de discourir avec aisance, aussi cite-t-il, en donnant ses sources, les interventions passées des différents intervenants spécialistes de la question.

La disparition du territoire national de l’argumentaire de ce député, après qu’il ait, lentement, abandonné le territoire local, l’amène à produire un discours principalement social. En quoi peut-on ici parler d’un changement d’échelle, car la disparition du territoire nous abstrait d’une référence facile à des dimensions aisément comparables ? Il me semble que ce changement d’échelle apparaît dans la nature même du discours qui comparait aisément des catégories générales comme le territoire national, le réseau de chemins de fer, les départements, alors qu’une fois le territoire disparu, il n’évoque plus que les relations d’un individu hypothétique, voire d’une famille. L’objet sur lequel il se penche n’est donc vraiment pas le même d’un point de vue scalaire.

²⁴ *Moniteur universel*, 10 juin 1840, Chambre des députés, séance du 9 juin 1840, p. 1352 ; 16 mai 1841, Chambre des députés, séance du 15 mai 1841, pp. 1354-1356 ; 27 mai 1841, Chambre des députés, séance du 26 mai 1841, p. 1513 ; 4 juin 1842, Chambre des députés, séance du 3 juin 1842, p. 1416 ; 25 juil. 1839, Chambre des députés, séance du 24 juil. 1839, p. 1518 ; 26 mars 1843, Chambre des députés, séance du 25 mars 1843, p. 565.

4. Lire un itinéraire politique au travers du changement d'échelle.

Pour conclure, il semble nécessaire de revenir sur l'idée de l'itinéraire d'un individu, et sur son adaptation à un monde bien spécifique en même temps qu'évolutif : la Chambre des députés des années de la Monarchie de Juillet. Cette assemblée parlementaire est le lieu de l'abandon du discours territorial chez la majeure partie des acteurs en présence. Majeure partie puisque dans le même temps quelques spécialistes, les ingénieurs des Ponts et Chaussées députés semblent, en tant que spécialistes ayant réussi à se faire reconnaître, absorber l'ensemble du débat sur le territoire et les aménagements territoriaux. Dans ce cadre, le projet de réforme postale, qui est une forme d'aménagement autant social que territorial, est un objet permettant de voir l'évolution des conceptions d'acteurs non spécialistes. Ce député, en est un exemple. Mais, plus que cela, Glais-Bizoin permet de mieux comprendre les relations entre des conceptions et un lieu de parole. Il est peu probable que son intérêt pour le territoire disparaisse entièrement du fait de sa progressive intégration à une élite de députés. Cependant, son adaptation aux problématiques le fait lentement évoluer vers un discours moins territorial. L'intérêt de cette question dans le cadre d'une réflexion sur échelles et territoires réside dans le fait qu'elle met en lumière un moment et un registre où la question des échelles n'est pas théorisée et où c'est plus une question d'adaptation au contexte que de pratique du jeu d'échelle qui fait évoluer les choses²⁵. Pour le territoire, le fait que nous ayons vu que ses relations avec le changement d'échelle n'est pas nécessaire nous pousse à insister sur les relations inconstantes entre ces deux éléments du raisonnement. Ce qui permet de conclure que la question posée, qui lit implicitement échelles et territoires, n'est évidente que parce que nous sommes dans une logique d'échelle cartographique. Là, le changement d'échelle entraîne un changement du territoire représenté, sans que l'on s'interroge beaucoup sur le résultat qu'une telle transformation a sur la nature du registre employé. Ce postulat une fois dénoncé, les relations entre échelles et territoires se doivent d'être interrogées avec une exigence plus grande.

Quant à la réforme postale, elle n'est adoptée qu'après la Révolution de 1848, par un décret d'Étienne Arago, le frère du savant. Les motivations de son geste ne nous sont pas connues. Le seul indice qu'il nous fournit est qu'à ses yeux, c'est le hasard qui a fait que la République adopte un texte longtemps discuté sous la Monarchie de Juillet²⁶. La réforme mûrissait depuis trop longtemps pour ne pas être adoptée sous cette législature ; elle participait de l'air du temps.

²⁵ BOLTANSKI, L., *L'amour et la justice comme compétences, trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Éd. Métailié, 1990.

²⁶ E. Arago, *Les postes en 1848*, Paris, Dentu Libr.-Éd ;, 1867.